



GROUPE
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

Résidences médicalisées et établissements de santé

Communiqué de presse

Nantes, le 21 juillet 2011

AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE

La société LE NOBLE AGE a décidé d'effectuer un apport complémentaire de 20 000 (vingt mille) euros, portant de 160 000 à 180 000 euros, les moyens affectés au contrat de liquidité LE NOBLE AGE signé le 3 juillet 2006 avec Oddo Corporate Finance.